



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Numéro du produit 12509

Synonymes; marques commerciales NORTON FLUSH,ML-DILUANT 353,THINNER HTS 83708,DILUENT AT 46,NETTOYANT UNIVERSAL,MX-COGEA,DILUANT NETTOYAGE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
 17, Av Louison Bobet
 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
 France
 +33 (0)1 49 74 80 80
 (FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
 sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Emergency Contact Number (Outside Office Hours) +441865 407333

Sds No. 12509

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xn; R48/20/21/22. Xi; R36/38. Repr. Cat. 3 R63. R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H361d Susceptible de nuire au fœtus.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	TOLUÈNE, ACÉTONE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TOLUÈNE	60-100%
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225	F; R11. Xn; R65, R48/20/21/22. Xi; R38. Repr. Cat. 3 R63.
Skin Irrit. 2 - H315	R67
Repr. 2 - H361d	
STOT SE 3 - H336	
STOT RE 2 - H373	
Asp. Tox. 1 - H304	
ACÉTONE	10-30%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225	F; R11. Xi; R36. R66, R67
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Une congestion pulmonaire peut survenir, entraînant un sévère essoufflement.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Le produit est très inflammable.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.
--	--

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Méthodes de nettoyage	Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
--------------------------------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.
-----------------------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TOLUÈNE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m³

*, R2

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 500 1210

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 384 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 192 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme : 384 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 226 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 56.5 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 8.13 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme : 226 mg/kg/jour

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

PNEC	<ul style="list-style-type: none"> - Eau douce; 0.68 mg/l - Sediment; 16.39 mg/l - Sol; 2.89 mg/l - STP; 13.61 mg/l
-------------	---

ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

DNEL	<ul style="list-style-type: none"> Industrie - Cutanée; Long terme : 186 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Court terme : 2420 mg/m³ Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1210 mg/m³ Consommateur - Ingestion; Long terme : 62 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Long terme : 62 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 200 mg/m³
-------------	--

PNEC	<ul style="list-style-type: none"> - Eau douce; 10.6 mg/l - Eau de mer; 1.06 mg/l - eau; 21 mg/l - Sediment; 3.04 mg/kg - Sol; 33.3 mg/l - STP; 29.5 mg/l
-------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver les mains après l'usage. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide limpide.

Couleur Incolore.

Odeur Caractéristique.

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55 - 60°C @
Point d'éclair	-11°C
Densité relative	0.8445 - 0.851 @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	: 2.65
9.2. Autres informations	
Autres informations	Indéterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Toxic to Reproduction Category 3.

Inhalation Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Contient une substance/un groupe de substances qui peut nuire au foetus.

Informations toxicologiques sur les composants

TOLUÈNE

Autres effets sur la santé Toxic to Reproduction Category 3.

Toxicité aiguë - orale

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0 mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 5 000,0 (DL₅₀ mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 200,0 (CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 200,0 mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

pH extrêmes Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Inhalation Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Ingestion Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Organes cibles Foie Reins Système nerveux central

ACÉTONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 800,0 mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 15 800,0 (DL₅₀ mg/kg)

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 760,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 760,0

Inhalation Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

Ingestion Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.

Contact cutané Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: 5.5 mg/l,

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: 3.78 mg/l,

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 hours, 72 heures: 10 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, <: 10 mg/l,

ACÉTONE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: 5540 mg/l, *Onchorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)
LC50, 96 hours, 96 heures: > 100 mg/l, *Pimephales promelas* (Fat-head Minnow)

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: 8800 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - microorganismes : 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

ACÉTONE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation eau - Degradation (%) 91: 28 jours
La substance est facilement biodégradable.

Demande chimique en oxygène 2.21 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage : 2.65

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 90,

Coefficient de partage : 2.65

ACÉTONE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 3,

Coefficient de partage : -0.24

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Tension de surface 28.5 mN/m @ 20°C

ACÉTONE

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - : 1.5 @ 20°C

Constante de Henry 3311 Pa m³/mol @ 25°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ACÉTONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Autres effets néfastes Indéterminé.

ACÉTONE

Autres effets néfastes Aucune information requise.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockées dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

N° ONU (ADN) 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS TOLUENE, ACETONE)

Nom d'expédition (IMDG) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS TOLUENE, ACETONE)

Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS TOLUENE, ACETONE)

Nom d'expédition (ADN) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS TOLUENE, ACETONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (IATA) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	<p>Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC.</p> <p>Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p>
Document d'orientation	<p>CHIP for everyone HSG228.</p> <p>Workplace Exposure Limits EH40.</p> <p>Safety Data Sheets for Substances and Preparations.</p> <p>Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.</p> <p>DSEAR</p>
Statut d'inventaires	EINECS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	24/04/2015
Révision	03
Remplace la date	05/11/2010
Numéro de FDS	12509
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jitendra Panchal
Phrases de risque dans leur intégralité	<p>R11 Facilement inflammable.</p> <p>R36 Irritant pour les yeux.</p> <p>R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.</p> <p>R38 Irritant pour la peau.</p> <p>R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.</p> <p>R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.</p> <p>R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.</p> <p>R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</p>

DILUANT AT 46 an SOLUTION DE NETTOYAGE

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

TURKISH SIGNATURE